



## **Renforcer les compétences des acteurs de l'inclusion sociale**

### **ParticipaTIC, une plateforme numérique d'apprentissage pour la défense des droits des personnes handicapées**

Colloque international organisé le 22 août 2019 au Techno-Pôle, Sierre, Suisse dans le cadre du programme européen Erasmus+

#### **Argumentaire**

La Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2014. Comme les autres pays à l'avoir fait, elle se voit contrainte d'ajuster sa législation pour la rendre conforme aux dispositions de cette Convention. Parmi les mesures à adopter se trouvent celles donnant une place aux personnes handicapées dans les décisions politiques. Deux articles sont significatifs à cet égard : l'article 4 (Obligations générales) et l'article 29 (Participation à la vie politique et à la vie publique). L'article 4 stipule que « *Les États Parties doivent consulter étroitement et faire participer activement les personnes handicapées par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées* ». L'article 29 engage les États à s'assurer que les personnes handicapées participent effectivement et pleinement à la vie politique et publique, que ce soit à titre individuel (auto-représentant) ou par l'intermédiaire *de représentants librement choisis pour défendre des intérêts collectifs*.

Or, la mise en œuvre de ces dispositions légales se heurte à plusieurs obstacles, en particulier la difficulté, de la part d'autorités publiques, à reconnaître les personnes handicapées, et en particulier les personnes avec un handicap mental, en tant que partenaires associés à la gouvernance locale, régionale, nationale ou européenne. Pour se faire entendre, les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) sont appelées à développer de multiples compétences, notamment celles qui leur permettront d'exercer un lobbying efficace - en particulier pour exercer la fonction de représentant des droits et des besoins d'un collectif – et, d'autre part, élaborer un plaidoyer opposable à l'argumentation des autorités publiques.

Pour contribuer au développement de ces compétences, ASA-Handicap mental a participé à un projet européen Erasmus+ grâce à la solution transitoire mise en place par la Confédération suisse, laquelle soutient les initiatives qui répondent aux objectifs fixés par

la politique nationale suisse. Ce projet, débuté en septembre 2016, a été initié par le GIFFOCH (Groupe International Francophone pour les Formations aux Classifications du Handicap), qui regroupe neuf organismes européens, en partenariat avec le Collectif Handicap 35 (France). Intitulé « ParticipaTIC », le projet s'est fixé comme objectif la création d'une plateforme d'apprentissage numérique collaborative et accessible destinée à celles et ceux qui exercent une fonction de représentation des personnes handicapées, assortie d'un guide méthodologique.

La plateforme comprend quatre modules de formation interactifs, des vidéos, des tests d'auto-évaluation, des mises en situation, des ressources documentaires, des espaces d'échanges. Le guide décrit la méthodologie ayant présidé à la définition des contenus et de la forme donnée à la plateforme, à son développement et son implémentation. Y sont abordées les méthodes utilisées pour recueillir les besoins de formation émis par les personnes concernées, pour construire et scénariser les modules, pour répondre le mieux possible aux normes d'accessibilité universelle, pour assurer le suivi et l'amélioration continue du produit.

### **But du colloque**

Ce colloque a pour but de diffuser en Suisse les résultats de ce projet et de le mettre en perspective au regard des enjeux politiques actuels et du rôle des organismes de défense des intérêts des personnes handicapées.

**La matinée** sera consacrée à une présentation de la plateforme ParticipaTIC. S'ensuivra une réflexion sur sa contribution au développement d'une politique du handicap en Suisse visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies. Y prendront part divers acteurs : des représentants du monde politique, associatif et de la formation.

**L'après-midi** sera dédiée à l'utilisation de la plateforme à travers des ateliers permettant d'explorer et de s'approprier les contenus des modules. Ces ateliers seront suivis d'une réflexion sur comment concevoir une formation en ligne, accessible et participative. Un guide avec conseils pratiques complétera la démarche.

La journée se terminera par un débat. Les participants à la journée seront invités à s'exprimer sur leur vision de l'utilité et de l'usage qu'ils pourraient faire de la plateforme numérique d'apprentissage pour renforcer les compétences des acteurs de l'inclusion sociale.

### **Public cible**

Cette journée s'adresse aux organismes d'entraide de personnes handicapées, aux organisations d'aide ou d'assistance aux personnes handicapées, aux organisations de la société civile qui défendent les intérêts des personnes handicapées, aux institutions pour personnes handicapées, aux représentants du monde de la santé et du monde académique, aux autorités publiques nationales concernées par l'élaboration d'une politique du handicap.

## Lieu

L'événement aura lieu au Techno-Pôle (Sierre), premier pôle de Suisse dédié aux technologies de l'information qui réunit quelque 60 start-ups, petites ou moyennes entreprises (PME) et instituts de recherche. Plus de 500 personnes participent quotidiennement à la dynamique de ce lieu unique en Suisse. Installé au bord du Rhône, au pied des montagnes, à deux pas d'un lac et à quelques kilomètres de célèbres stations de ski, la cité technologique est très facile à atteindre via l'autoroute et par train (direct depuis Genève). Sierre se trouve à la frontière de la Suisse romande et de la Suisse alémanique, à 2 heures de Genève et de Milan.

## Inscriptions

La participation à l'événement sera gratuite. Mais les inscriptions seront obligatoires, le nombre de places étant limité. En cas de désistement, en prévenir notre secrétariat avant la date du 8 août. Au-delà, les organisateurs seront obligés de facturer un montant de 125 CHF pour les frais engagés (repas, pause-café, matériel).

## Pour se tenir informé en attendant le programme détaillé vous pouvez :

- poser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :
- suivre l'évolution du projet sur les réseaux sociaux :



LinkedIn : <https://www.linkedin.com/groups/8633531>



Facebook : <https://www.facebook.com/ParticipaTic/>



Twitter : [https://twitter.com/Participa\\_TIC](https://twitter.com/Participa_TIC)

## Les financeurs :



FONDATION  
Paul Bennetot  
*La Fondation du  
Groupe Matmut*

## Les partenaires :

